

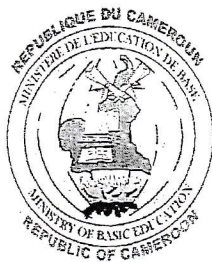
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU SUIVI DE L'ENSEIGNEMENT
PRIVE DE BASE

SOUS - DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET PEDAGOGIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTORATE OF MANAGEMENT OF BASIC PRIVATE
EDUCATION

SUB DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND
PEDAGOGICAL AFFAIRS

ARRETE N° 15/17/7 A/MINEDUB/SG/DSEPB/SDAAP du 05 JUIL 2019
Constatant la **Création** et l'**Ouverture** d'un Etablissement Scolaire Privé Laïc
dans la Région du **CENTRE** à compter de l'année Scolaire **2019 - 2020**.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE.

Vu la constitution;
Vu la loi n°98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun;
Vu la loi n°2004/022 du 22 Juillet 2004 fixant les règles relatives à l'Organisation et au
Fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun ;
Vu le décret n°2008/3043 du 15 décembre 2008 fixant les modalités d'Organisation et de
Fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/268 du 11 juin 2012 portant Organisation du Ministère de l'Education de Base ;
Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant Nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;
Vu les dossiers de déclaration de création et d'ouverture introduits par **Madame BEYALA Joséphine**
Thérèse Babette épouse ELOUNDOU Tel : 677724458/694953993 BP : 13227 Yaoundé,

ARRETE :

Article 1er : Sont constatées, pour compter de l'année scolaire **2019 – 2020**, conformément aux dispositions des articles 5 (1), 7 (2) et 10 (1 et 3) du décret N°2008/3043/PM du 15 décembre 2008 susvisé, la création et l'ouverture d'un établissement scolaire maternel et primaire privé laïc, de régime externat, ci-après :

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

ARRONDISSEMENT DE MFOU

N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	LOCALISATION	CYCLES ET TYPES D'ENSEIGNEMENT AUTORISES	NOM ET ADRESSE DE LA PROMOTRICE
01	Groupe Scolaire Bilingue Privée Laïc « SAINTE THERESE »	NKONGOA	Maternel & Primaire Bilingue	Madame BEYALA Joséphine Thérèse Babette épouse ELOUNDOU Tel : 677724458/694953993 BP : 13227 YAOUNDE.

Article 2: Le présent Arrêté est personnel et incessible.

Article 3: Toute ouverture ou extension d'un type ou d'un cycle d'enseignement non autorisé entraîne la fermeture de l'établissement concerné par le Ministre de l'Education de Base.

Article 4: Les Services du Ministère de l'Education de Base, les Autorités Administratives compétentes, les Responsables des Organisations de l'Enseignement Privé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté.

Article 5 : Le présent Arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS:

-GOUV/CE

-DREB/CE

- PREFET/DDEB/MEFOU ET AFAMBA MFOU

- SEDUC LAÏC/CENTRE/YAOUNDE

- ARCHIVES/CHRONO/INTERESSEE:

